

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Flux 200

#### Autres désignations commerciales

Code produit : 190211

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Décapant de brasage

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Messer Eutectic Castolin S.A.R.L.	MEC Holding GmbH
Rue:	22, avenue du Québec	Messer-Platz 1
Lieu:	F-91958 COURTABOEUF CEDEX	D-65812 Bad Soden
Téléphone:	+ 33 (0) 169 82 69 82	+49 (0) 6196 7760-555
Téléfax:	+ 33 (0) 169 07 07 58	+49 (0) 6196 7760-561

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS07-GHS08



#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

difluorodihydroxyborate(1-) de potassium

fluorure de potassium

tétraborate de dipotassium

acide borique

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### Conseils de prudence

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.



**SDS 06606**

**Flux 200**

P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale .

**2.3. Autres dangers**

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant : Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérogènes

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
286-925-2	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	20 - 50 %
85392-66-1		
	Repr. 2, Acute Tox. 4; H361d H302	
01-2119980037-35		
215-575-5	tétraborate de dipotassium	10 - 30 %
12045-78-2		
	Repr. 2; H361fd	
01-2119970730-37		
233-139-2	acide borique	10 - 30 %
10043-35-3		
005-007-00-2	Repr. 1B; H360FD	
01-2119486683-25		
232-151-5	fluorure de potassium	10 - 30 %
7789-23-3		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1; H331 H311 H301 H318	
01-2119555273-40		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.  
 Consulter, le cas échéant un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche.



**SDS 06606**

**Flux 200**

Faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium par un personnel médical. Appeler le SAMU pour transport d'urgence à l'hôpital.

Ne pas faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

**Information supplémentaire**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**



**SDS 06606**

**Flux 200**

Décapant de brasage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**



**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
-	Fluorures inorganiques	-	2,5		VME (8 h)	
-	Fumées de soudage (totalité des particules)	-	5		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7789-23-3	Fluorures de potassium	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	Urine	au début du poste

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
 Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.  
 Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
 Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).  
 Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société www.kcl.de.  
 Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre
Couleur:	Spécifique au produit
Odeur:	Inodore
pH-Valeur (à 20 °C):	n.a.
Point de fusion:	Donnée non disponible



**SDS 06606**

**Flux 200**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.
Température de décomposition::	Donnée non disponible
Point d'éclair:	n.a.
Inflammabilité:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité:	Donnée non disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Soluble
Coefficient de partage:	Donnée non disponible
Température d'inflammation:	n.a.
Température d'auto-inflammabilité	n.a.
Viscosité dynamique:	n.a.
Dangers d'explosion:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes:	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

**10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le contact avec les acides forts libère de l'acide fluorhydrique.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs.

Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque de fluorose

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 748,5 mg/kg



**SDS 06606**

**Flux 200**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
85392-66-1	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium				
	orale	DL50	744 mg/kg	Rat	
7789-23-3	fluorure de potassium				
	orale	ATE	100 mg/kg		
	cutanée	ATE	300 mg/kg		
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (acide borique)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Pollue faiblement l'eau.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.



**SDS 06606**

**Flux 200**

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluv**

**14.1. Numéro ONU:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 0 %

**Information supplémentaire**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
acide borique

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: acide borique

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:  
G39 fumées de soudage.

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux. Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

**Prescriptions nationales**

**Information supplémentaire**

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles



Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MEC Holding GmbH

Numéro de révision: 5,0

**SDS 06606**

**Flux 200**

prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux.

Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

G39 fumées de soudage.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

REV. 5.0 : RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants: REACH Registration No.

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**Information supplémentaire**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

**Bibliographie :**

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

